

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00167**

**SOUTIEN A NOVEKA ! - AVENANT N°2 (ANNEE 2023) A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRIENNALE 2021-2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 51  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230329-D20230016710

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

### **SOUTIEN A NOVEKA ! - AVENANT N°2 (ANNEE 2023) A LA CONVENTION DE FINANCEMENT TRIENNALE 2021-2023**

#### **I. NOVEKA ! : un partenaire incontournable de la politique métropolitaine de soutien à la filière « santé »**

L'innovation est l'un des piliers du développement de Saint-Etienne Métropole. Cette volonté repose sur le renforcement de secteurs, d'ores et déjà, phares du tissu économique, académique, et industriel local (manufacturing, santé) mais également sur l'émergence de secteurs d'excellence, notamment dans des logiques de fertilisations croisées transversales comme c'est le cas pour le numérique et le design.

Le poids économique, industriel, scientifique, académique et, évidemment sanitaire, de la filière santé est conséquent avec un potentiel de développement important et qui s'appuie sur des fondamentaux à consolider.

Dans ce contexte, Novéka se définit comme une association qui fédère et anime une communauté d'acteurs locaux engagés pour le progrès et l'innovation en santé. Elle se positionne ainsi comme le partenaire de proximité de tous les acteurs en santé du territoire stéphanois (entreprises de toute taille : fabricants, sous-traitants, prestataires de services, mais également laboratoires de recherche, étudiants, structures de soins, associations de patients, collectivités, acteurs institutionnels, ...).

Novéka a ainsi pour vocation de stimuler l'innovation et le développement des entreprises du bassin stéphanois et au-delà en Région Auvergne-Rhône-Alpes, et ce, en privilégiant une approche multidisciplinaire. Pour ce faire, l'association s'appuie sur un tissu d'acteurs uniques sur le territoire en matière de design, recherche et formation (Cité du Design, Ecole des Mines de Saint-Etienne, Manutech USD, Gérontopôle AuRA, Institut Présage de l'Université Jean Monnet, Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale, ENISE ...).

De plus, Novéka a noué un partenariat stratégique inédit sur le territoire régional avec la Société d'accélération et de transfert de technologie (SATT) PULSALYS et le Pôle de Compétitivité mondial Lyon Biopôle.

A ce titre, Novéka est un acteur incontournable de la filière d'excellence «santé» pour laquelle Saint-Etienne Métropole développe un portefeuille d'actions en matière d'attractivité scientifique et économique, de création de startups et d'accompagnement des PME du territoire, dans un objectif de création d'emplois.

## II. Le bilan d'activité 2022 de NOVEKA

L'association travaille autour de 3 axes :

- **l'axe « animer »** pour faire se rencontrer les acteurs de l'écosystème, s'informer et échanger ;
- **l'axe « innover »** pour faciliter l'émergence de projets innovants avec les bons partenaires ; promouvoir une approche multidisciplinaire et centrée « utilisateur » ;
- **l'axe « développer »** pour aider les acteurs de l'écosystème à valoriser leurs compétences, consolider leur stratégie de développement et d'accès au marché.

L'année 2022 a été une année de consolidation des fondements définis en 2021 à la refonte de l'Association (devenue alors NOVEKA en lieu et place du Pôle des Technologies Médicales). L'équipe a travaillé à la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle feuille de route afin de fidéliser les adhérents autour d'un projet qui réponde à leurs attentes et d'ancrer la marque Novéka au sein de l'écosystème santé stéphanois et régional.

De fait, l'année 2022 a été marquée par les actions et événements suivants :

- en matière de communication, par le lancement d'un nouveau site internet, la mise en œuvre d'une nouvelle charte graphique et de visuels de marque, une montée en puissance de la présence sur les réseaux sociaux et l'acquisition d'un logiciel de relations-clients pour animer la communauté d'adhérents,
- en matière d'animation, par 52 événements en propre (soit 25 rendez-vous organisés en direct notamment petits déjeuners thématiques, focus experts, visites...) et en collaboration avec différents partenaires dont, à titre d'exemples :
  - o en matière d'innovation, par la 3ème édition de l'événement MED5P, le 1<sup>er</sup> décembre 2022, qui, après les thématiques de la prévention en 2020, de la prédiction en 2021, a été consacrée à la santé environnementale au travers de 4 ateliers : « jardins de santé », « prévention primaire des cancers », « qualité de l'air » et « santé mentale » ;
  - o en matière de développement et de formation : par la mobilisation du réseau NOVEKA pour aider les personnes ayant perdu leur activité à rebondir dans un contexte de transformation du tissu industriel local, avec la fermeture d'entreprises historiques et par la création de NOVEKA Formations suite à l'obtention d'une certification QUALIOPI en juillet 2022 qui permet aux entreprises de faire une demande de financement auprès de leur OPCO (opérateur en matière de formation) ;
- La prise en compte des enjeux en matière de sous-traitance avec l'implication de NOVEKA dans le déploiement de l'outil « toile industrielle » développé par EPURES et commandité par Saint-Etienne Métropole.

Depuis la nouvelle dynamique initiée en 2020, le nombre d'adhérents est fortement reparti à la hausse avec l'arrivée de 24 nouvelles entités membres fin 2022 et une progression de + 40,5 % entre 2019 et 2022 avec désormais 52 adhérents, dont, s'agissant des entreprises, plus de 90 % de TPE ou PME.

### III. Les actions de NOVEKA en 2023

Dans la continuité du travail réalisé en 2022, l'activité de NOVEKA repose sur 3 axes principaux :

- le renforcement de l'offre de services sur les points forts pour répondre aux attentes des membres avec notamment les actions suivantes :
  - o le développement de Novéka Formation mis en place fin 2022 et la qualité des thèmes et expertises proposés dans les ateliers/animations ;
  - o faciliter le recrutement de jeunes diplômés par les entreprises locales de santé. Dans cette optique, des échanges ont déjà eu lieu avec Mines Saint-Etienne, l'ENISE, l'UJM et la fondation pour l'UJM ;
  - o le pilotage de la délégation régionale sur le salon MEDICA est reconduit en 2023.
  
- La déclinaison des axes d'orientation stratégique à 3 ans comme suit :
  - o l'émergence de projets portés pour et par des patients du territoire, qui passe en partie par l'extension du réseau Novéka vers les Associations de patients et le secteur du médico-social ;
  - o la mise en œuvre d'un cercle vertueux autour du recyclage des déchets et l'économie circulaire, qui fera appel à des expertises transversales au-delà du secteur de la santé ;
  - o l'accroissement de l'attractivité et la visibilité des acteurs du territoire en matière de santé ;
  - o répondre à l'enjeu de la sous-traitance pour les entreprises fabricantes de dispositif médical en renforçant le réseau de sous-traitants et en travaillant plus étroitement avec ces acteurs de la chaîne de la valeur.
  
- L'optimisation de l'organisation de Novéka qui concerne, en particulier, les instances de Novéka, le pilotage de groupes de travail, la stratégie de partenariat et le modèle économique.

Pour mémoire, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un partenariat triennal 2021-2023 avec Novéka par délibération du Bureau Métropolitain en date du 08 juillet 2021. Au titre de ce partenariat, Novéka sollicite, pour l'année 2023, une subvention à hauteur de 150 000 € auprès de Saint-Etienne Métropole.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet d'avenant n°2 pour l'année 2023 à la convention triennale 2021-2023 entre Saint-Etienne Métropole et Novéka ;**
- **attribue à Novéka une subvention à hauteur de 150 000 € pour l'exercice 2023 au titre de son plan de développement 2021-2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte : Dest. 65, INUM SUFLI « Section de fonctionnement ».**

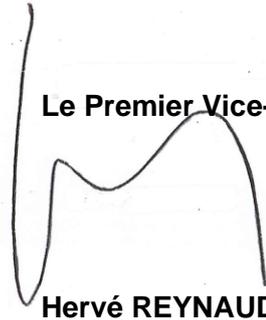
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Charles DALLARA**

**Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, featuring a tall vertical stroke on the left, a horizontal bar, and a large, rounded arch on the right.

**Hervé REYNAUD**